CORTEVA™ agriscience

LIPHATECH

CHARTE DE BONNE CONDUITE

APPLICATEUR AUTORISÉ

SENTRI TECH™

ELIMINATION DES COLONIES DE TERMITES

TERMITOX

est membre du réseau d'Applicateurs Autorisés SENTRI TECH, c'est pourquoi elle s'engage :

- à utiliser seulement les procédés licenciés SENTRI TECH pour les chantiers de type appâts anti-termites,
- au respect du guide technique de l'utilisateur et à ce que ses techniciens participent aux formations techniques dispensées par LIPHATECH,
- à fournir à LIPHATECH, avant le 23 de chaque mois, une liste à jour de ses chantiers en cours de validité et à communiquer toutes les informations obligatoires,
- à ce que les surfaces déclarées soient exactes et à ce que son stock de matériel puisse être contrôlé à la demande de LIPHATECH,
- à accepter les contrôles qualité sur site mandatés par LIPHATECH,
- à ce que ses techniciens SENTRI TECH portent des équipements de protection individuelle adaptés (gants...),
- à désinstaller tous les chantiers arrêtés et à transmettre à LIPHATECH le document de résiliation complété et signé par le client,
- à gérer ses déchets SENTRI TECH dans le respect de la réglementation applicable et des procédures définies par Corteva™ Agriscience et LIPHATECH,
- à respecter la réglementation Biocide et à justifier auprès de LIPHATECH de la validité de son Certibiocide,
- à participer activement à la promotion du procédé SENTRI TECH sur ses différents supports de communication dans le respect de la charte graphique définie par Corteva™ Agriscience.

Le 14/12 2020
Pour LIPHATECH SAS

14/12/20
Pour l'applicateur autorisé SENTRI TECH
Nom de l'entreprise : SASU TERMITOX
1 Imp. Lestonnat - 33072 BORDEAUX Cedex
CS 51610
Tél. 05 56 86 38 40 - Fax 05 56 32 24 95
Nom et signature :